

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2016

L'Office de Tourisme « Gascogne Lomagne » en marche

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 22 mars dernier, au sein du siège administratif à Fleurance. Au cours de cette assemblée, les débats ont principalement porté sur la création de l'office de tourisme communautaire ainsi que sur le lancement des études pour les groupes scolaires de Fleurance et Lectoure.

En ayant préalablement une pensée pour les personnes victimes des attentats de Bruxelles, le Président Jean-Louis CASTELL et le Vice-président au tourisme et à l'attractivité Pierre-Luc PELLICER ont présenté à leurs collègues élus les projets de statuts du futur office de tourisme communautaire, qui marque officiellement l'engagement de la communauté de communes dans cette nouvelle compétence.

Ce futur établissement public, qui sera amené à gérer l'accueil, l'information et la promotion touristique sur l'ensemble du territoire communautaire, aura son siège social à Lectoure, dans les anciens locaux de l'office de tourisme, et disposera également de bureaux sur Fleurance et La Romieu (avec la possibilité des sites d'accueil ponctuels au gré des manifestations saisonnières sur le territoire).

Les conseillers communautaires se sont prononcés pour le nom « Gascogne Lomagne », chargé de symbole et qui se veut le plus attractif possible en lien avec les richesses du territoire. Il restera au conseil communautaire de désigner les représentants élus et professionnels qui seront amenés à participer à la définition de l'offre touristique la plus adaptée aux nouvelles attentes des touristes français et étrangers.

Au cours de ce conseil communautaire, les élus ont également approuvé sur proposition d'Emilie DENNIG, Vice-présidente aux services aux populations, le lancement des études pour les projets de groupes scolaires sur Fleurance et Lectoure, avec l'ambition de s'emparer à l'échelle communautaire de cette question pour établir un véritable projet de territoire structuré et solidaire, et qui devra se donner les moyens de maintenir une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire.